

## EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

Objet: Mise à jour du tableau des effectifs non titulaires

N° 013.12.2024

Rapporteur : Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-quatre le douze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice: 29
Nombre de membres présents: 21
Nombre de pouvoirs: 5
Votants pouvoirs compris: 26

## Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1ère adjointe, François LUCENA, 2e adjoint, Annie VEAUTE, 3e adjointe, Michel FERRET, 4e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5e adjointe, Martine MARECHAL, 7e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON, Bertrand JAULIN

## Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain CHATILLON Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- 000 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-213104516-20241213-013122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024 Affichage : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de supprimer les postes non-titulaires suivants :

- 1 attaché
- 2 rédacteurs
- 1 rédacteur principal 2e classe
- 3 adjoints administratifs
- 4 adjoints d'animation
- 1 adjoint d'animation TNC (18h00)
- 1 adjoint d'animation TNC (13h00)
- 2 adjoints d'animation TNC (12h00)
- 1 adjoint d'animation TNC (11h00)
- 3 adjoints d'animation TNC (8h00)
- 1 adjoint d'animation TNC (1h00)
- 2 adjoints techniques principaux 2e classe
- 1 adjoint technique principal 1ère classe

Le comité social territorial a été saisi et a rendu un avis favorable en date du 5 décembre 2024.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la fermeture des postes énoncés ci-dessus,
- d'approuver le tableau des effectifs non-titulaires modifié.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour. Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme Revel, le 13 décembre 2024

Le maire

Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance

François LUCENA